

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 21 février 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	11 Février 2022	14 Février 2022
23	15	21		

Délibération n° 2022DE02-014 : Création/Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

L'an deux mille vingt-deux, **le lundi 21 février** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison du village de la commune déléguée de Péré, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Berend KAMP.
Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU), Sébastien SANTOLINI (donne pouvoir à Martine LLEU), Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Cécile BONNIFAIT).
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2004-24 du 23 août 2004 modifiée par la délibération n°09072018.78 du 9 juillet 2018,

Vu la délibération n°04102021-062 portant sur la modification du Tableau des effectifs,

Vu la délibération n°15112021.072 portant sur la saisine du Comité Technique pour la modification du nombre d'heures d'un agent ;

Considérant l'avis du Comité Technique daté du 11 février 2022 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28 heures/semaines annualisées et de fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24 heures/semaines annualisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 28 heures/semaines annualisées,
- **Décide** de fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 24 heures/semaines annualisées,
- **Modifie** le tableau des effectifs ci-dessous,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

- Poste supprimé :

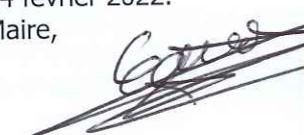
Poste occupé						
Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo. Du poste en centième	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	
Filière Technique						
N° 2004-24 du 23/08/2004 modifié N° 09072018.78 du 09/07/2018	Adjoint technique principal 2ème classe	C	24,00h	Titulaire	100%	

- - Poste créé :

Poste occupé						
Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo. Du poste en centième	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	
Filière Technique						
N° 2022DE02-014 du 21 février 2022	Adjoint technique principal 2ème classe	C	28,00h	Titulaire	100%	

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220221 – 2022DE02-0134 _ _ _ _ _ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>24</u> / 02 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 24 février 2022.
Le Maire,



Walter GARCIA.